

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

*La cheffe de cabinet*

Paris, le 23 AVR. 2015

N/Réf. : CDAP/E/A15006664-D15006149

Mesdames, Messieurs,

L'attention de Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a été appelée sur votre lettre adressée à la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, concernant le respect des décisions de justice relatives à la construction d'une surface commerciale à Porto-Vecchio.

Soucieuse de vous apporter la meilleure réponse possible, elle m'a chargée de transmettre votre courrier au préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud, représentant l'État au niveau local, en lui demandant de procéder à son examen et de vous tenir directement informés de la suite qui sera réservée à votre démarche.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Laure GADRAT

Direction Collégiale de l'Association « U Levante »  
E Muchjelline  
RN 193  
20250 CORTE